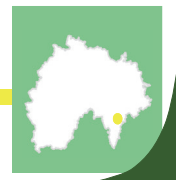


MAGNAC

FRIDEFONT



Durée : 2h45

Longueur : 10,5 km

Balisage : jaune

▼746 m ▲947 m

Dénivelé : + 355 m

Assez facile

Ce parcours offre un très beau point de vue sur la retenue de Grandval et les Gorges du Bès. A proximité du circuit, se trouvent les anciennes mines de blende et de galène de Magnac. Du village, il ne reste plus aujourd'hui que quelques ruines, cependant, quelques pierres tombales de l'ancien cimetière sont encore visibles. Une table de pique-nique vous permettra de vous reposer avant de remonter sur le plateau. Sur la gauche avant le Pouget, un superbe point de vue vous attend sur les Gorges du Bès et le village de Laval.



Vue sur Laval

Traversée de propriétés privées, chiens interdits même tenus en laisse



En savoir + :

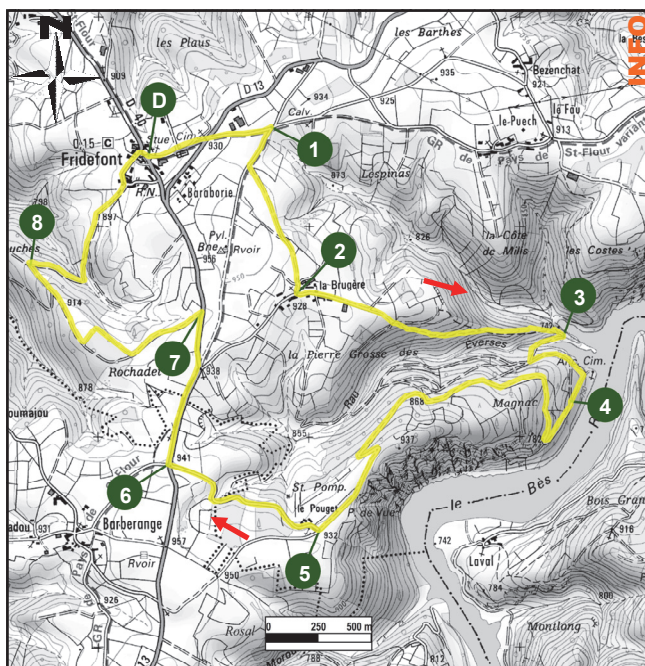
Bureau de Tourisme de Chaudes-Aigues
www.pays-saint-flour.fr

Aménagements et entretien du circuit :
Saint-Flour Communauté
www.saint-flour-communaute.fr

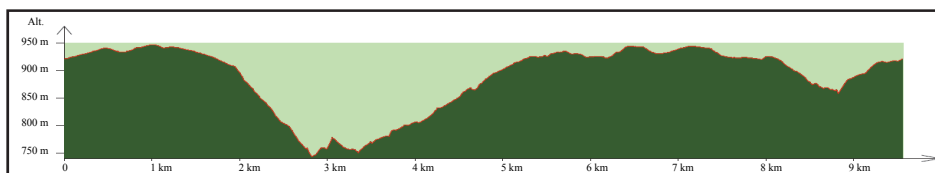
Credit photo SFC

Vous souhaitez noter et/ou signaler un problème sur cet itinéraire :
www.rando.cantal.fr

Fiche Rando PDIPR 15
Edition 2018 - Tous droits réservés



CRAIG - SCAN 25 © IGN 2009 - Licence n°2009 - CISE27-250 - Reproduction interdite.



D Départ : depuis la place du village, au-dessus de l'Eglise, prendre la direction du cimetière, au carrefour prendre en face.

1 Prendre à droite la petite route, puis le carrefour à gauche pour rejoindre le village de La Brugère.

2 Après le four du village prendre à gauche et continuer tout droit, puis emprunter le chemin sur 500 mètres. Prendre à droite un sentier qui descend à travers la pente et qui longe la crête pour déboucher sur un chemin plus large.

3 Hors circuit : prendre à gauche sur 150 mètres, traverser le ru et avancer de 30 mètres pour trouver une ancienne entrée de mines (accès interdit). Prendre à droite le chemin de pierres qui longe le barrage.

4 Hors circuit : prendre à gauche sur 200 mètres pour arriver jusqu'à l'ancien village de Magnac, les ruines du village et de l'ancien cimetière (avant la construction du barrage de Grandval) sont encore visibles. Sur la droite petite aire de repos avec tables de

pique-nique. Continuer le chemin qui après un virage à droite remonte à travers la forêt jusqu'au village du Pouget (sur la gauche superbe point de vue sur Laval et le Bès qui se jette dans le lac de Grandval).

5 Au village du Pouget, prendre à droite la route goudronnée jusqu'à la Route Départementale n°13.

6 Au carrefour, prendre la Route Départementale n°13 sur 750 mètres.

7 Prendre à gauche le chemin qui rejoint le bois.

8 Au carrefour, prendre à droite le chemin à travers les hêtres pour revenir sur Fridefont.



Fontaine de Magnac

LES MINES DE MAGNAC

On prétend que les filons métalliques de Magnac, essentiellement constitués de Galène et de Blende, auraient été exploités déjà par les Romains. Rien ne le prouve vraiment et le véritable « découvreur » reste un nommé Lucas, d'origine Lozérienne qui effectua des recherches en 1857.

Associé à Delcros et Migne, deux Sanflorains, il crée une société qui sollicite une concession en 1859. Suite au peu de résultat, les travaux sont abandonnés entre 1860 et 1884.

Ils sont repris par un dénommé Roche, ancien ouvrier de la Société Lucas-Delcros-Migne qui va exploiter les mines jusqu'en 1891 avec l'appui de différents bailleurs de fonds. Malgré une action rocambolesque de Roche qui, furieux d'être évincé de la nouvelle société, envahit la mine, chasse les ouvriers, s'empare du matériel et viole le nouveau Directeur, l'affaire est reprise par « La Compagnie des Mines de Magnac » une société civile à la tête de laquelle on trouve Lionel de Bondy de la Société Schneider et Cie et Charles Philippe Flament, co-directeur de l'Etablissement Thermal de Chaudes-Aigues. Une concession de mines est accordée en 1893.

Au début du XXème siècle, la mine est florissante. On y compte pas moins de 81 ouvriers et un rapport d'activités de 1905 signale l'extraction de 9175 tonnes de minerai acheminé jusqu'à la gare de Saint-Chély d'Apcher grâce à un pont jeté sur le Bès.

A la veille de la première Guerre Mondiale, les travaux sont arrêtés. Ils ne reprendront plus et une demande en renonciation de concession présentée par les Forces Motrices de la Truyère en 1926 scellera l'histoire des Mines de Magnac.

LA SOURCE MINERALE DE MAGNAC

Outre ces mines de plomb argentifère, Magnac possède une source minérale dont l'émergence est aujourd'hui noyée sous les eaux de la retenue du barrage de Grandval, mais qui épisodiquement se retrouve à découvert lorsque le niveau du lac baisse d'environ 6 mètres.

Comme les autres sources minérales de la région, la source de Magnac donna lieu au XIXème siècle à des cures qui duraient une dizaine de jour et qui consistaient à absorber en trois fois, à une demi-heure d'intervalle une quantité d'eau variant entre trois et cinq litres. En 1844, 300 à 400 « Buveurs d'eau » fréquentent la source.

Dans un rapport adressé au Préfet et datant de 1853, le Sous-Préfet précise à propos de Magnac :

« Le village de Magnac est composé de cinq maisons. La source est communale et les exploitants sont les habitants du village. Les eaux ferrugineuses renferment les mêmes ingrédients que celles de Saint-Marie... La fontaine est composée d'un grand bac auprès d'un mur qui sépare une prairie de la voie publique. Les parois du bac sont recouvertes d'une peau jaunâtre qui décèle le fer. L'eau est claire, limpide, pétillante et très agréable à boire. Elle est généralement employée contre les migraines, la paralysie des voies digestives, la convalescence des fièvres, le catarrhe invétéré, l'hématurie passive, les calculs rénaux, la leucorrhée, la chlorose et autres maladies de langueur ».

Le 21 avril 1896, la source de Magnac est autorisée à la vente, des étiquettes ne sont pas demandées. En 1906, 400 bouteilles sont vendues, notamment à Chaudes-Aigues.

Au début du XXème siècle, la source, par suite de son faible débit qui empêche toute commercialisation à grande échelle, tombe dans l'oubli.



Quelques rappels:

Le balisage des itinéraires de petite randonnée :

Il est matérialisé à la peinture.

■ un trait indique la continuité du tracé,

┌ Tourner à droite,

└ Tourner à gauche,

X une croix, c'est la mauvaise direction.

Les itinéraires de petite randonnée de moins de 2 h de marche hors pauses sont balisés en bleu ■

Les itinéraires de petite randonnée de 2h de marche à moins de 4h de marche hors pauses sont balisés en jaune ■

Les itinéraires de petite randonnée de 4h de marche à 7h de marche hors pauses sont balisés en vert ■

Le balisage peinture peut être renforcé par de la signalétique directionnelle lorsque le terrain l'impose.



Le dénivelé positif:

C'est la somme des montées de l'itinéraire. Exprimé en mètres, il renseigne sur l'intensité de l'effort à fournir. 100 mètres de dénivelé positif à pied revient à réaliser environ 1 km sur un terrain plat. Pour un bon marcheur il faut environ 1h pour gravir une montée de 400 mètres.

En moyenne montagne, la progression d'un marcheur est d'environ 3,5 km/h.

Terre de randonnées par excellence, avec des sites prestigieux ou secrets, le Cantal vous convie à partager les bonheurs rares qu'offre un environnement préservé dans sa richesse et son authenticité.

Néanmoins, ce pays réserve ses nombreux charmes à ceux qui l'abordent avec respect et lucidité, qui savent allier plaisir et sécurité et tendre la main aux hommes qui, tous les jours, façonnent par leur travail ces paysages d'une exigeante beauté.

Pour « prendre son pied » sur les chemins de balade, il faut aussi savoir où le poser... Voici quelques règles simples de « savoir-randonner » qui vous permettront de savourer sans souci, une balade inoubliable :

- se renseigner sur la météo ainsi que sur l'itinéraire,
- emporter le nécessaire du randonneur prévoyant (chaussures de rando, sac à dos, crème solaire, pique-nique, bidon d'eau, fiche rando, topo-guide, carte IGN à jour),
- éviter de partir seul et indiquer à son entourage le parcours choisi,
- ne pas quitter les sentiers balisés,
- ne pas randonner accompagné d'un chien dans les zones d'estives,
- ne pas s'approcher des troupeaux ou caresser une vache,
- refermer les clôtures à la traversée des pâturages,
- ne pas déposer d'ordures ou tout autre objet indésirable,
- ne pas fumer ou faire du feu,
- ne pas camper,
- ne cueillir aucune plante,
- en cas d'orage, quitter rapidement les sommets et les lignes de crête. Chercher un abri en évitant absolument les arbres isolés et les rochers qui attirent la foudre,
- En cas d'accident justifiant un secours, rejoindre au plus vite la route ou les habitations proches et téléphoner au 17 ou 18, en précisant au mieux la localisation et la gravité de l'accident.

Dans tous les cas, ne sous-estimez pas la moyenne montagne, dite « montagne à vaches », ni les vaches elles-mêmes... Adaptez votre comportement à vos capacités personnelles, à l'état naturel des lieux et aux dangers prévisibles sur des chemins de randonnée. En suivant ces quelques conseils, fondés sur le simple bon sens et le respect d'autrui, vous randonnerez dans les meilleures conditions de sécurité. Vous éviterez, en outre, que votre responsabilité soit engagée dans d'éventuels dommages ou accidents ou que les propriétaires et les agriculteurs refusent légitimement le passage à ceux qui vous suivront. Un « contre-pied » dont pâtiraient tous les randonneurs.

La météo dans le Cantal:

www.meteofrance.com
Tel : 08 99 71 02 15

Numéros d'urgence:

15 S.A.M.U
17 police
18 pompiers
112 numéro d'urgence européen

L'aménagement et l'entretien de cet itinéraire comme la rédaction de cette publication ont été réalisés par la communauté de communes Saint-Flour Communauté. Aussi, le Conseil départemental du Cantal ne saurait être tenu responsable d'un quelconque défaut d'entretien sur le terrain ou d'erreurs concernant le descriptif de l'itinéraire.